

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 49 titulaires, 2 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIBE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Pierre ARTIGUET, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Lydie CAMPELLO	à	Elisabeth MEDARD
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maïté POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIBE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE
	Christophe GUERY	à	Evelyne BALLIHAUT

<u>Suppléants</u> :	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE (excusé)

RAPPORT N° 03-180412-FIN-

TAXES : VOTE DES TAUX 2018

Mme MÉDARD rappelle que chaque année, avant le vote du budget primitif, il appartient à notre collectivité, de voter les taux des taxes « ménages » (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti), de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ainsi que de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Il vous est donc proposé :

- de maintenir les taux des taxes « ménages », à leur valeur 2017, à savoir :

- Taxe d'Habitation (TH) : 9.85 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 1.50 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 6.67 %

- de maintenir le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) à sa valeur 2017, soit 29.77%

- de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) suivants :

- STATION (Somport et Pierre Saint Martin) : 12.00 %
- Zone BOURG (Porte à porte) : 9.97 %
- Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) : 8.97 %

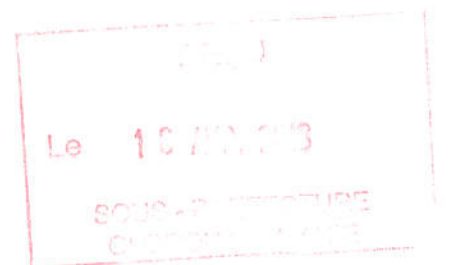
Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 67 voix pour et 2 abstentions (Mme GIRAUDON et M. BAREILLE)

- **DECIDE** de maintenir pour l'année 2018 les taux de la Taxe d'habitation (TH) à 9.85 %, de la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) à 1.50 % et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) à 6.67 %,
- **DECIDE** de maintenir à 29.77 % le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises pour l'année 2018,
- **DECIDE** de fixer les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) suivants:
 - STATION (Somport et Pierre Saint Martin) : 12.00 %
 - Zone BOURG (Porte à porte) : 9.97 %
 - Zone HORS CENTRE (Points de regroupement) : 8.97 %
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures



Affiché le 16.04.18



Le Président

Daniel LACRAMPE